

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 JUIN 2006**

Délibération
n° 2006.06.212

Création de poste

LE VINGT TROIS JUIN DEUX MILLE SIX à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 juin 2006**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, Denis DOLIMONT, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Madeleine ANCELIN, Philippe BERTHET, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Louis DESSET, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Martine FAURY, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Jean- Michel LAMOUREUX, Didier LOUIS, Gérard MARQUET, François NEBOUT Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Bernard CHARRIER à André BONICHON, Bernard ALLIAT à Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE à Gilles VIGIER, Bernard CONTAMINE à Philippe BERTHET, Jean-Yves DE PRAT à Gérard MARQUET, Annie FOUGERE à Martine FAURY, Jean MARDIKIAN à Philippe MOTTET, Alain PIAUD à Jean DUMERGUE, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS, Patrick RIFFAUD à François ELIE,

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Daniel OPIC par Madeleine ANCELIN

AFFAIRES GENERALES / RESSOURCES
HUMAINES

Rapporteur : **Monsieur CHABERNAUD**

CREATION DE POSTE

Au sein de la Direction des politiques communautaires, pour la direction de l'Ecole d'Arts Plastique "Les Acacias",

Considérant d'une part, la nécessité d'assurer les missions de service public de l'école d'Arts Plastiques "Les Acacias", notamment :

- l'enseignement des arts plastiques à destination d'un large public (400 élèves),
- l'intervention en milieu scolaire (sensibilisation de 800 élèves par an) par le biais de projets culturels développés au sein des établissements primaires de l'agglomération.
- l'organisation de stages, ateliers et conférences, pour satisfaire la demande des usagers,

Considérant d'autre part, que ces missions ne sont pas remplies compte tenu des absences répétées du directeur actuellement placé en congé pour maladie de longue durée jusqu'au mois de janvier 2007,

que cette absence compensée jusqu'à présent par une implication plus importante des services de la Direction des Politiques Communautaires et de l'ensemble du personnel de l'école dans le fonctionnement de l'établissement, est aujourd'hui préjudiciable à la bonne activité de l'école et génère de nombreux dysfonctionnements organisationnels (démotivation des agents, absence d'orientation pédagogique, ralentissement des activités) et fragilise l'école des ACACIAS,

Vu l'avis favorable de la commission affaires générales du 8 juin 2006,

Vu l'avis favorable de la commission Finances/Programmation du 13 juin 2006,

Je vous propose :

DE CREER, au 1^{er} septembre 2006, un poste d'attaché territorial pour occuper les fonctions de directeur de l'école d'arts plastiques "les Acacias".

A ce titre, l'agent sera chargé de la responsabilité pédagogique et administrative de l'établissement. Il :

- définit et assure la mise en œuvre du projet pédagogique et culturel de l'établissement et son développement;
- coordonne et contrôle les activités pédagogiques (7 enseignants)
- établit la relation avec les partenaires institutionnels, associatifs et parents d'élèves
- assure la gestion administrative et budgétaire de l'établissement.

La répercussion financière annuelle est de l'ordre de + 8 000 € charges comprises.

DE PRECISER que le poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale de l'agent actuellement en congé longue durée et qui devrait partir en retraite début 2007 sera supprimé à sa date de départ.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et plus particulièrement son article 3 alinéa 5,

Je vous propose également considérant que la déclaration de vacance de poste avec publicité sera effectuée auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente et dans le cas où aucun candidat fonctionnaire ne répondrait au profil de ce poste,

D'AUTORISER en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire territorial, le recrutement d'un agent non titulaire sur le grade d'attaché territorial (Grille indiciaire allant de l'indice brut 379 à l'indice brut 780) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience équivalente, pour occuper les fonctions telles que précisées ci-dessus.

D'IMPUTER la dépense au budget principal - chapitre 012 – rubrique 312.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 10 juillet 2006	<u>Affiché le :</u> 10 juillet 2006